Christophe Chaillou

23-30 mars 2014 - ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'APF INTERPELLE LES CANDIDATS POUR UNE POLITIQUE MUNICIPALE INCLUSIVE

Les 23 et 30 mars auront lieu les élections municipales.
Les personnes concernées par le handicap représentent près de 10 millions de citoyens selon l'INSEE.
Les municipalités ont un rôle fondamental dans la prise en compte de ces citoyens et la mise en œuvre d'une politique de proximité du handicap avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».
Pour l'APF, ces élections municipales constituent une opportunité pour questionner et dialoguer avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaitent porter en matière de politique de proximité du handicap.
L'APF rappelle son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développée dans son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! »[1].
Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille qu'elle représente, l'APF interpelle les candidats autour de 8 enjeux de proximité :

- **La citoyenneté et la démocratie participative**
- **L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement**
- **L'éducation**
- **L'emploi**
- **La santé**
- **La solidarité**
- **Les sports et loisirs**
- **Le lien social**

[1] à consulter sur www.reflexe-handicap.org

La citoyenneté et la démocratie participative

« Permettre l'exercice de la citoyenneté et respecter la dignité des personnes ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/citoyennete-et-dignite/

« Plaidoyer général APF ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/plaidoyer-general/

➢ En tant que candidat, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès à vos réunions publiques, à vos programmes et aux bureaux de vote, aux personnes en situation de handicap ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès aux administrations (mairie, CCAS…) afin que les personnes en situation de handicap puissent exercer leurs droits et leurs devoirs ?

➢ Comment comptez-vous faire vivre la démocratie participative dans votre municipalité, c'est-à-dire la concertation avec les citoyens et les associations représentatives dans les projets qui les concernent ?

➢ Seriez-vous prêt à engager votre municipalité dans la démarche d'un Agenda 22 ?

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***Les réunions publiques sont organisées dans des salles municipales accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les bureaux de vote sont également accessibles.***

Notre projet municipal est accessible sur notre site internet. Il est également diffusé dans toutes les boîtes aux lettres et en porte en porte, dans les quartiers, ce qui permet un contact et un échange direct avec les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes qui ne pourraient se déplacer dans les réunions publiques.

➢ ***Nous prévoyons de poursuivre le travail engagé en lien avec la commission communale d'accessibilité pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. Chaque année une enveloppe est allouée (25 000€ en 2013) pour la mise en œuvre des propositions qui émanent de la commission. Par ailleurs, toutes les opérations de construction ou réhabilitation d'équipements prennent en compte l'accessibilité. Un effort très important a été réalisé en 2013 dans le cadre de la rénovation du centre aquatique pour la mise en accessibilité de cet équipement aux personnes à mobilité réduite.***

Un élu est spécifiquement chargé, au sein de la municipalité, d'une délégation sur les questions de handicap.

➢ ***Nous sommes très attachés à la démocratie participative et avons pris l'engagement d'ouvrir plus largement les conseils de quartiers, en y associant au-delà des habitants du quartier, les associations et partenaires. Les associations oeuvrant dans le domaine du handicap pourront ainsi y être associés.***

➢ ***Nous avions consacré un volet de l'agenda 21 (élaboré au cours du mandat 2008-2014) à la politique de solidarité de la ville qui prévoyait notamment l'objectif d'intégration des personnes handicapées. Nous nous engageons à réfléchir à la faisabilité d'un agenda 22.***

L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement

« Concevoir et aménager un environnement accessible à tous ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/environnement/

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale ?

➢ Quelle politique et quels moyens proposez-vous pour respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique intercommunale ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les petits commerces, les lieux culturels privés… de votre municipalité à respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité ?

➢ Comment envisagez-vous de soutenir et de développer la commission communale d'accessibilité ?

➢ Comment comptez-vous faire vivre les documents de programmation qui doivent déjà avoir été mis en place (Diagnostique Accessibilité des ERP, Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics…)

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***Nous avons réalisé en 2011 un diagnostic accessibilité des bâtiments qui sert de base à la réalisation progressive des travaux d'accessiblité. Nous établirons dès cette année un programme pluri-annuel de mise en accessibilité, en lien avec la commission communale d'accessibilité.***

➢ ***Dans nos propositions pour l'agglomération nous avons fixé comme priorité une agglomération plus solidaire au service de tous les habitants. La question de l'accessibilité, notamment des transports en commun, fera l'objet d'un diagnostic et d'un plan d'actions.***

➢ ***S'agissant du logement, nous avons inscrit dans notre projet plusieurs programmes de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les seniors.***

➢ ***En ce qui concerne le respect des normes par les commerçants, nous les inciterons, en lien avec l'Union des Commerçants et Artisants de Saint Jean de la Ruelle à engager les aménagements nécessaires. La commune apportera son soutien en veillant à l'accessibilité des accès aux commerces locaux (travaux de voirie, implantation de places réservées aux personnes handicapées…)***

➢ ***Un(e) élu(e) assurera la responsabilité du secteur handicap et de la commission communale d'accessibilité.***

L'éducation

« Assurer une éducation et une scolarité pour tous, avec tous ! ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/education-et-scolarite/

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de votre municipalité ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder – en fonction de leur âge – à la crèche, aux activités extra et périscolaires ?

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***. A ce stade, un groupe scolaire par quartier (soit 3 écoles sur les 6 groupes scolaires) a bénéficié des travaux permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet que tout enfant handicapé puisse être accueilli dans une école de son quartier. Nous poursuivrons le plan d'accessibilité***

➢ ***Des efforts importants ont été réalisés pour permettre l'accueil d'enfants handicapés dans les écoles de Saint Jean de la Ruelle. Des P.A.I. sont ainsi établis avec la communauté éducative et dans nos centres de loisirs. Les enfants malentendants de l'IRESDA sont ainsi accueillies dans deux groupes scolaires de la ville et dans les centres de loisirs.***

L'emploi

« Ouvrir la vie professionnelle à tous ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/vie-professionnelle/

➢ Comment comptez-vous mettre en œuvre l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans votre municipalité et dans les administrations dont vous avez la tutelle ?

➢ Estes vous prêt à conditionner l'attribution des appels d'offre et marché publics au respect de l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés ?

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***La ville de Saint Jean de la Ruelle respecte l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.***

Par ailleurs, avons signé la charte de la diversité qui prévoit un certain nombre d'actions de lutte contre les discriminations et notamment de sensibilisation des personnels à l'accuel de personnes handicapées. Dans le cadre du plan de formation des agents, il est prévu une formation spécifique à l'accueil de collègues handicapés.

➢ ***Nous sommes à cet égard disposés à intégrer cette clause sociale dans nos marchés publics.***

La santé

« Préserver la santé et le bien-être de chacun ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/sante-et-bien-etre/

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les cabinets médicaux de votre municipalité à respecter le délai de 2015 de mise en accessibilité ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre, par exemple par le CCAS, pour permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour prendre en compte dans les contrats locaux de santé les problématiques des personnes en situation de handicap et de leur famille ?

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***Nous avons un projet de maison pluridisciplinaire de santé pour laquelle la ville réalisera les travaux nécessaires à l'accessibilité.***

➢ ***Le CCAS dispose d'un service santé –handicap et de personnels spécifiquement affectés à ces politiques.***

La solidarité

« Garantir un revenu d'existence décent à tous ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/revenu-d-existence/

« Permettre et améliorer la vie en famille ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/vie-en-famille/

➢ Quelle politique d'action sociale et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'apporter des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées et à leur famille ayant des difficultés financières, ayant besoin de services d'aide de proximité ?

➢ Quelle politique d'action sociale et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin d'apporter des réponses adaptées et de proximité aux familles dont un des membres est en situation de handicap ?

➢ Quelles actions pensez-vous pouvoir mettre en place pour soutenir l'handi-parentalité (accompagner les parents en situation de handicap) ? :

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***Le service municipal santé-handicap, en lien avec l'élu en charge du secteur, examine au cas par cas les situations nécessitant un soutien de la ville, dans le cadre du CCAS ;***

Les sports et loisirs

« Soutenir l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, aux vacances, avec tous ! ».
Pour en savoir plus : http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr/loisirs-culture-sports-et-vacances/

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles ?

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***Les équipements sportifs et culturels ont fait l'objet ces dernières années de travaux d'accessibilité importants (notamment le Centre Aquatique, la salle des fêtes).***

Dans le cadre de la construction récente de la salle d'escrime, une attention particulière a été portée à l'accueil des personnes handicapées.

Par ailleurs nous favorisons, en lien avec les clubs sportifs, la pratique du sport pour les personnes handicapées et notamment les plus jeunes (ex : ouverture d'un cours handi-escrime)

En matière culturelle, plusieurs actions sont engagées qui seront développées :

- ***Conservatoire : cours de percussion pour les malentendants***
- ***Médiathèque : mise à disposition de livres en gros caractères, livres audio, portage de livre à domicile.***

Par ailleurs, la ville organise, en partenariat avec les associations et des établissements d'accueil de personnes handicapées, des actions et manifestations publiques dans le cadre de journées de sensibilisation au handicap.

Plusieurs postes de travail informatique sont proposés en accès libre à la médiathèque et il est prévu l'implantation de bornes wi-fi en accès libre et gratuit dans des lieux publics.

Le lien social

➢ Quelle politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) comptez-vous mettre en œuvre pour permettre le lien social dans votre municipalité ?

➢ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique ?

En 2014, avec Christophe Chaillou pour Saint Jean de la Ruelle

➢ ***La municipalité apporte son soutien aux associations stéoruellanes (moyens matériels, subventions, forum des associations…)***

➢ ***Dans le projet que nous présentons, nous nos engageons à moderniser les relations usagers-administration par le développement de l'e-administration permettant aux personnes handicapées d'effectuer les démarches administratives. Des efforts importants seront également réalisés en faveur de l'école numérique.***